

Mécanisme de prêt au secteur privé pour la production d'énergies renouvelables dans la région SEMED – Projet d'énergie solaire de QAIR à Gafsa

Identifiant du projet : 56180

Statut : En phase exploratoire, en attente de l'examen final

Lieu : Tunisie

Secteur d'activité : Énergie

Public/Privé : Privé

Catégorie environnementale : B

Date de décision sur l'approbation : 11 novembre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise : 6 octobre 2025

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du projet

Octroi d'un prêt de premier rang d'un montant maximum de 19,0 millions d'euros pour financer la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque de

100 MW ainsi que de son infrastructure de transmission associée, située dans le gouvernorat de Gafsa, en Tunisie (le « projet »). L'électricité produite dans le cadre du projet sera vendue à la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (« STEG »), acheteur dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 25 ans. Le projet bénéficiera d'une subvention pouvant atteindre 3 millions d'euros de la Plateforme d'investissement pour le voisinage (PIV) de l'UE afin de couvrir une partie des coûts liés à l'infrastructure de transmission. En outre, il bénéficiera d'une garantie de risque de première perte accordée par le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), dans le cadre du programme de garantie « Hi-Bar ». Ce programme contribue à des projets des pays du voisinage européen en soutenant des investissements durables dans la transition énergétique.

Objectifs du projet

Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif déclaré du pays en matière d'énergies renouvelables, soit une part de 35 % dans la production d'électricité d'ici à 2030, et créera un effet de démonstration fort pour encourager la contribution du secteur privé à la transition énergétique de la Tunisie.

Le projet appuiera également l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences tenant compte de la dimension de genre et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation visant à accroître la représentation des femmes dans les fonctions techniques et de direction, au sein d'un secteur de l'énergie traditionnellement dominé par les hommes.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 80

Le projet contribuera à la qualité « verte » de la transition en ajoutant 100 MW de capacité de production d'énergie renouvelable au réseau électrique tunisien, actuellement dominé par des centrales à gaz, afin de soutenir la transition du pays vers une économie à faible émission de carbone en réduisant sa dépendance vis-à-vis de la production d'électricité d'origine thermique. Cela se traduira par des réductions significatives d'émissions de CO₂, estimées à environ 143 000 tonnes par an.

Le projet favorisera également la qualité « compétitive » de la transition en finançant un projet d'énergie renouvelable développé par des acteurs privés dans le secteur de la production d'électricité, qui reste majoritairement détenu par l'entreprise publique STEG. Il s'inscrit dans le cadre des premiers projets photovoltaïques solaires totalisant 500 MW, relevant du nouveau programme de 1,7 GW d'énergies renouvelables sous régime de concession, attribués par appel d'offres concurrentiel en 2024.

Client

GAFSA QAIR TUNISIA

Gafsa Qair Tunisia (l'« emprunteur »). Une entité ad hoc sera constituée en Tunisie dans le seul but de détenir et d'exploiter le projet. Elle sera entièrement détenue par Qair International (« Qair »).

Financement de la BERD

19 000 000,00 euros

Le projet est développé dans le cadre du Mécanisme de prêt au secteur privé pour la production d'énergies renouvelables dans la région SEMED de la BERD, conçu pour financer les promoteurs privés de projets d'énergies renouvelables dans les pays de cette région.

Le financement de la BERD bénéficie d'une couverture du risque de première perte assurée par le programme de garantie « Hi-Bar » du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+). Ce programme contribue au développement des économies du voisinage européen en soutenant des investissements durables dans la transition énergétique.

La BERD a également mobilisé une subvention pouvant atteindre 3 millions d'euros auprès de la Plateforme d'investissement pour le voisinage (PIV) de l'UE afin de couvrir une partie des coûts liés à l'infrastructure de transmission.

Coût total du projet

84 000 000,00 euros

Additionnalité

La BERD propose un financement qu'il n'est pas possible d'obtenir sur le marché auprès de sources commerciales à des conditions raisonnables. Elle accorde notamment un délai de grâce plus long que la moyenne du marché, un financement en devises étrangères ou encore une expertise en matière de financements de projets. Un tel financement et une telle structuration sont nécessaires pour garantir la viabilité du projet.

Changements politiques, sectoriels, institutionnels ou

réglementaires : L'additionnalité de la Banque est étayée par un dialogue approfondi sur les politiques à mener ayant contribué à l'élaboration du cadre réglementaire des énergies renouvelables en Tunisie et à l'accompagnement de la restructuration du secteur de l'énergie au cours des huit dernières années. Les promoteurs bénéficieront du soutien de la BERD compte tenu de son engagement actif dans le dialogue sur les

politiques à mener en Tunisie, ainsi que de son expérience et de son bilan dans le secteur des énergies renouvelables à travers ses pays d'opérations.

Gender SMART : Le projet appuiera l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences tenant compte de la dimension de genre, afin de répondre à l'évolution des besoins du secteur de l'énergie en personnel technique qualifié dans le gouvernorat de Gafsa. Il visera également à promouvoir l'égalité des genres ainsi que la participation des femmes dans un secteur de l'énergie traditionnellement dominé par les hommes. Des campagnes seront également menées au sein des communautés locales de Ksar, dans le gouvernorat de Gafsa, pour sensibiliser à la violence et au harcèlement fondés sur le genre et informer sur les prestations liées aux soins.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Les risques environnementaux et sociaux associés à la construction et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de 100 MW et d'une ligne de transmission de 10 km et de 150 kV sont spécifiques au site et peuvent être facilement évalués et gérés grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'action environnemental et social (PAES). Des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été réalisées en interne et ont porté sur l'examen de l'intégralité du rapport de l'EIES élaboré pour le projet avant l'implication de la BERD, l'examen du système de gestion de la santé, de la sécurité et des aspects sociaux et environnementaux du client, ainsi que des visites de site. Ces vérifications sont en cours et le présent DSP sera mis à jour une fois la procédure de diligence raisonnable achevée.

Qair (le « client ») est bien connu de la Banque et dispose de la capacité nécessaire pour aligner ses projets sur les exigences environnementales et sociales (EES) de la BERD. En outre, il a respecté le PAES existant jusqu'à présent. Le client dispose de systèmes de gestion certifiés ISO en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que de politiques pertinentes au niveau de l'entreprise et de procédures standardisées pour le développement de projets. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité, des aspects sociaux et environnementaux sera élaboré pour le projet. Il comprendra la préparation de plans de gestion spécifiques, dûment déclinés auprès des sous-traitants, ainsi que le recrutement de ressources adéquates tant du côté du client que des sous-traitants.

Le client dispose de politiques et de procédures de travail adéquates, y compris d'un mécanisme de règlement des griefs accessible aux travailleurs, qui sera adopté par le projet. Un plan spécifique de gestion du travail et des conditions de travail sera élaboré pour le projet et comprendra des dispositions visant à encadrer la gestion des travailleurs recrutés pour le projet par l'intermédiaire d'agences (le cas échéant). Tout hébergement de travailleurs nécessaire au projet sera conforme aux directives de la BERD y afférentes (2009). Des plans de santé et sécurité au travail et de santé et sécurité des communautés, spécifiques au projet, seront élaborés, en accordant une

attention particulière à l'afflux de travailleurs, au travail dans des conditions de chaleur extrême, aux risques de violence et de harcèlement fondés sur le genre pour la main-d'œuvre et les communautés, ainsi qu'à la gestion du trafic.

Qair a mis en place un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement assorti d'un code de conduite et de politiques à l'intention des fournisseurs qui interdisent le travail forcé et prévoient des processus permettant d'identifier, de gérer et de surveiller les risques liés aux fournisseurs. L'ensemble des fournisseurs font l'objet d'une diligence raisonnable en matière d'intégrité, laquelle inclut des considérations relatives aux droits humains. Outre l'examen des politiques d'entreprise des fournisseurs, l'évaluation de la chaîne d'approvisionnement spécifique au projet comprendra une analyse des risques potentiels liés aux fournisseurs de panneaux solaires photovoltaïques et à leurs sous-traitants, jusqu'au niveau du silicium de qualité métallurgique. Dans le cadre du PAES, Qair sera tenu de vérifier les sous-traitants et de surveiller tout risque émergent pendant la mise en œuvre du projet.

Les résultats des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable indiquent des émissions atmosphériques limitées, une production minimale d'eaux usées et une utilisation mineure de matières dangereuses. Les plans de gestion comprendront des mesures de contrôle de la poussière et des procédures de gestion des déchets. Un nettoyage sans eau sera utilisé pendant la phase d'exploitation, et des mesures spécifiques relatives à l'approvisionnement, à l'entretien et à l'élimination des matériaux photovoltaïques seront alignées sur les bonnes pratiques internationales. Le site photovoltaïque est situé à proximité d'une décharge informelle et Qair veillera à ce qu'aucun déchet issu du projet ne soit déversé illégalement.

Le projet n'entraînera aucun déplacement physique et le tracé définitif de la ligne ainsi que de la route d'accès a été choisi de manière à minimiser l'impact sur l'utilisation des terres. L'emplacement de la centrale photovoltaïque, le tracé de la ligne aérienne et les routes d'accès prévues couvrent des terrains appartenant à l'État ainsi que des parcelles privées, et auront une incidence sur les activités agricoles et pastorales. Un Plan d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance est en cours d'élaboration pour le projet, prévoyant une indemnisation à la valeur de remplacement intégrale, ainsi que des indemnités de transition et d'assistance si nécessaire, afin d'assurer la conformité totale avec l'EES 5. Les éléments du cadre associé seront publiés sur les sites Internet du client et de la Banque dans le cadre du Résumé non technique du projet. Une consultation significative sur le Plan d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance sera menée et maintenue tout au long du cycle de mise en œuvre du projet, et les mesures de restauration des moyens de subsistance seront précisées à la suite des commentaires des personnes concernées. L'avancement du plan fera l'objet d'audits réguliers pendant la mise en œuvre et après l'achèvement du projet.

Des études préliminaires de référence menées au printemps et en été sur la faune et la flore n'ont pas identifié d'espèces présentant un enjeu particulier. Le défrichement des habitats et la construction seront effectués en dehors de la saison de reproduction, et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre par le projet afin d'éliminer toute pression sur la biodiversité, notamment l'installation de dispositifs d'éloignement des oiseaux sur le raccordement au réseau, la réduction de l'éclairage sur le site photovoltaïque pendant la mise en œuvre du projet et la mise en place de clôtures adaptées afin de préserver la continuité écologique. Une procédure de précaution en cas de découverte fortuite sera mise en place pour gérer toute découverte archéologique accidentelle durant la phase de construction.

Un Plan de participation des parties prenantes (PPPP), incluant un mécanisme de règlement des griefs, a été élaboré pour le projet. Bien que Qair ait déjà engagé un dialogue précoce avec les autorités et les communautés voisines par le biais de ressources locales, un responsable de liaison communautaire dédié sera recruté avant le début de la phase de construction. Il sera chargé de la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance et le Plan de participation des parties prenantes, ainsi que de la gestion des réclamations externes pendant toute la durée de vie du projet.

Un PAES est en cours d'élaboration pour le projet et sera validé avant l'approbation. Le Résumé non technique ainsi que le PPPP seront publiés sur les sites Internet du client et de la Banque en anglais, en français et en arabe, en même temps que le DSP. La Banque suivra de près la mise en œuvre du projet au moyen des rapports environnementaux et sociaux transmis par le client et par le conseiller environnemental et social du prêteur, ainsi que par des visites de suivi de la Banque sur le site du projet, si nécessaire.

Évaluations environnementales

Conformité avec l'Accord de Paris

Le projet est conforme aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, car il figure sur la liste commune des banques multilatérales de développement (BMD) dans la catégorie Énergie (*Production d'énergie renouvelable (par exemple, éolienne, solaire, houlomotrice, etc.) assortie d'émissions de gaz à effet de serre négligeables tout au long du cycle de vie, et Transport et distribution d'électricité, y compris l'accès à l'énergie, le stockage de l'énergie et la gestion de la demande*).

Le projet est conforme aux objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris, car il ne présente aucun risque climatique physique significatif et ne contrevient pas aux politiques nationales d'adaptation ni à la résilience de l'ensemble du système face au changement climatique.

Attribution au financement vert

La totalité du financement de la BERD est considérée comme financement vert, car il soutient des activités qui visent à atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique. L'attribution est réalisée conformément à la méthode utilisée pour déterminer l'attribution des investissements de la BERD au financement vert, plus précisément au titre du critère « Production d'énergie renouvelable à faibles émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de son cycle de vie, destinée à l'approvisionnement en électricité, en chauffage, en énergie mécanique ou en refroidissement »

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Un appui technique sera mobilisé dans le cadre de l'investissement associé et devrait être fourni au titre du programme-cadre de coopération technique pour l'égalité de genre et l'inclusion économique (TCRS 12804). Ce dispositif aidera également Qair à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de développement des compétences tenant compte de la dimension de genre.

Une subvention pouvant atteindre 3 millions d'euros provenant de la PIV de l'UE contribuera à couvrir une partie des coûts liés aux lignes de transmission et au poste électrique.

Contact au sein de l'entreprise

Eric Boutemy
e.boutemy@qair.energy
+216 29 028 158
<https://www.qair.energy/>
11 Rue Kabadou La Marsa 2070, Tunisie

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

6 octobre 2025

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques

inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas

échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.